



AGRICULTURE

OIC/COMCEC/32-16/D(33)



COMCEC

**NOTE DU BCC
SUR
LA COOPERATION
AGRICOLE**

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
OCTOBRE 2016**

NOTE SUR LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'agriculture revêt une importance particulière pour la vie de l'Homme et fournit les besoins nécessaires à sa survie. L'agriculture représente également un secteur important pour le développement économique et social, en raison de sa contribution au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi. Il s'agit de la seule source de revenus pour la majorité des populations rurales pauvres dans de nombreux pays, notamment en Afrique sub-saharienne.

En outre, en 2015, la population mondiale a atteint 7,4 milliards de personnes, et près de la moitié vit dans des zones rurales, où la principale activité économique est l'agriculture. Le secteur agricole a un rôle essentiel dans le développement économique de nombreux pays, notamment les pays en développement. Il est considéré comme un secteur-clé pour réaliser la croissance économique, réduire la pauvreté et parvenir à un développement rural durable, surtout dans les pays en voie de développement¹.

L'agriculture dans les Pays membres de l'OIC

L'agriculture est un secteur majeur pour les économies des Pays membres de l'OIC, dont 21 Pays membres font partie de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA) conformément au classement de l'ONU.

Dans la plupart des Pays membres de l'OIC, l'agriculture est l'un des secteurs principaux sur le plan de la contribution au revenu, à l'emploi et au commerce. En 2014, le produit intérieur brut (PIB) de l'OIC en matière d'agriculture a atteint 682 milliards de dollars américains avec une part de 21% dans la production agricole mondiale. En outre, le nombre de personnes employées dans le secteur agricole dans les Pays membres de l'OIC a atteint 240 millions en 2013, soit 18% de l'emploi en agriculture dans le monde. Le commerce des produits agricoles des Pays membres de l'OIC a considérablement augmenté au cours de la période 1990-2013, pour atteindre 357 milliards de dollars américains.²

La valeur de la production agricole dans les Pays membres de l'OIC a été en hausse au cours des dernières décennies en raison de l'augmentation de la production ainsi que de la hausse des prix. La figure 1 montre la contribution du secteur agricole au PIB et sa part dans la production agricole mondiale. En 1990, le PIB agricole des pays de l'OIC était de 186 milliards de dollars américains avec une part de 16% dans la production agricole mondiale. En 2014, le PIB agricole des pays de l'OIC a atteint 682 milliards de dollars américains avec une part de 21% dans la production agricole mondiale³. Ce chiffre montre la tendance croissante de la production agricole des pays de l'OIC dans la production agricole mondiale.

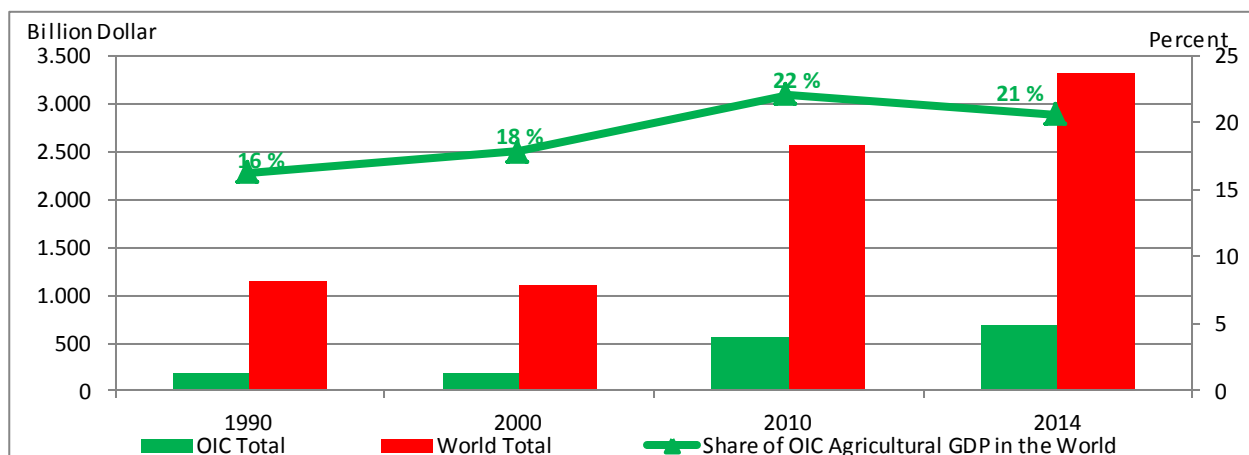
¹ Perspectives 2016 du COMCEC sur l'agriculture

² Ibid

³ Ibid

Bien que les Pays membres de l'OIC aient 29 % du total de la superficie agricole mondiale selon la FAO, ils ont un rendement relativement faible dans le secteur de l'agriculture. Par conséquent, il existe un potentiel inexploité dans ce secteur dans l'OIC. Le potentiel du secteur agricole dans les Pays membres de l'OIC doit être utilisé pour augmenter la part de la production agricole de l'OIC dans le monde.

Figure 1: Le PIB agricole de l'OIC et sa part dans le monde



Source: Perspectives 2016 du COMCEC sur l'agriculture

Les Pays membres de l'OIC sont officiellement classés en trois groupes: le Groupe africain, le Groupe arabe et le Groupe asiatique. La contribution de ces groupes au total de la valeur ajoutée agricole de l'OIC varie, et affiche un modèle irrégulier au cours de la période 1990-2014. Le Groupe asiatique enregistre la plus forte contribution à la production agricole de l'OIC au fil des ans. En 2014, le PIB agricole de l'OIC a atteint 682 milliards de dollars US et la contribution du Groupe asiatique à cette valeur est de 367 milliards de dollars, soit plus de la moitié du PIB agricole total des Pays membres de l'OIC. Le Groupe asiatique est suivi par le Groupe africain, puis le Groupe arabe, avec près de 164 milliards et 151 milliards dollars, respectivement. Autrement dit, de 1990 à 2014, la part du Groupe africain dans le PIB agricole total de l'OIC a augmenté de 16 % à 24 %. D'autre part, pendant la même période, la part du Groupe arabe a diminué de 25 % à 22 %.

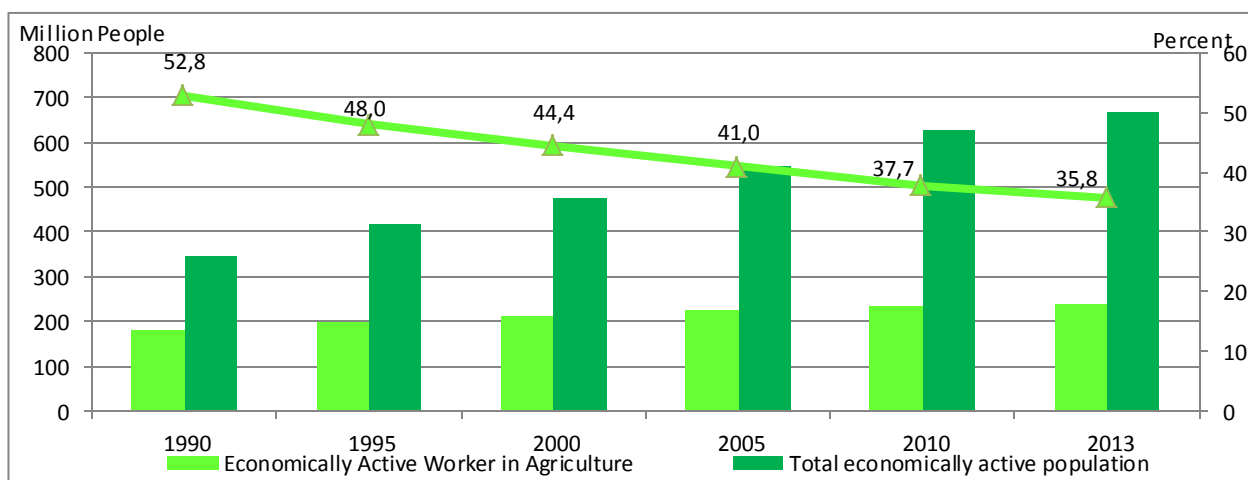
Au début des années 1990, la part du secteur agricole dans le PIB total de l'OIC était d'environ 16 %, mais elle a enregistré une baisse spectaculaire à 12 % dans la décennie suivante. En 2014, elle a atteint 10 %, soit plus de deux fois plus élevée que la part du secteur agricole dans le PIB total du monde.

Figure 2: Part du PIB agricole dans le PIB total par sous-régions

Source: Perspectives 2016 du COMCEC sur l'agriculture

Même si la contribution relative de l'activité agricole à l'économie a affiché des fluctuations dans les pays africains, elle suit une tendance décroissante dans les pays arabes aussi bien que les pays asiatiques. À cet égard, le Groupe africain détient la plus grande part du PIB agricole, estimée à 21,5 % en 2014. Il est suivi par les Groupes arabe et asiatique avec 11,5 % et 5,3 %, respectivement (Figure 2).

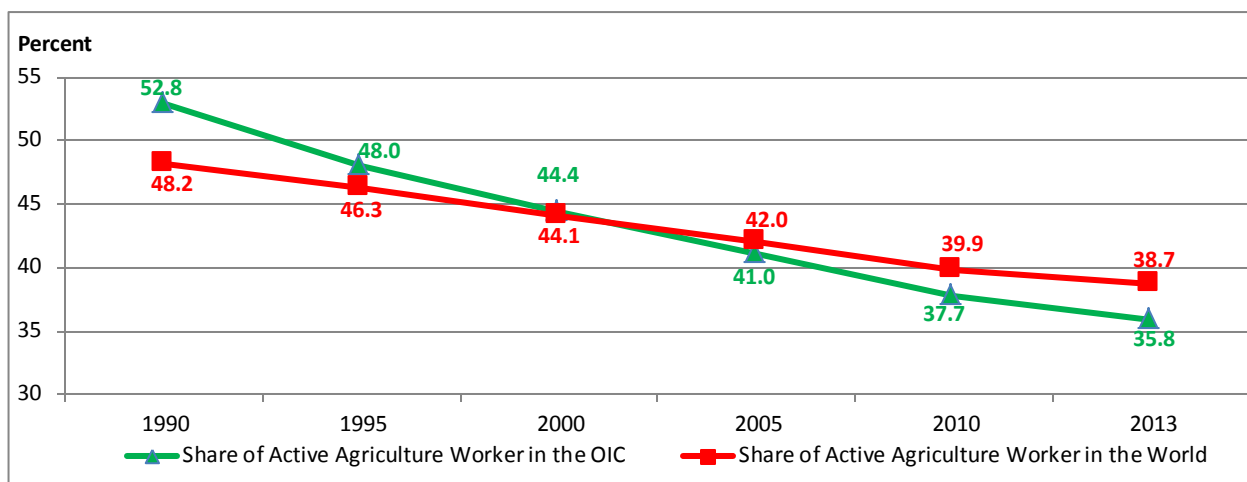
A l'image de nombreux pays en développement, le secteur de l'agriculture est une source importante d'emploi. Le nombre de personnes employées dans le secteur agricole dans les Pays membres de l'OIC a atteint 240 millions en 2013, ce qui représente 18 % de l'emploi en agriculture dans le monde. En 1990, le secteur agricole à l'OIC employait près de 182 millions de personnes, tandis que la population active totale était de 344 millions. Jusqu'en 2013, 58 millions de main-d'œuvre agricole ont été ajoutés, et le nombre de personnes employées dans le secteur de l'agriculture s'est élevé à 240 millions de personnes. Durant la même année, la population active totale dans les Pays membres de l'OIC a atteint près de 670 millions de personnes (Figure 3).

Figure 3 : La main d'œuvre agricole et la population active totale dans l'OIC

Source: Perspectives 2016 du COMCEC sur l'agriculture

D'autre part, bien que le nombre d'emplois dans le secteur de l'agriculture soit en hausse, la proportion employée en agriculture diminue au fil du temps. En 1990, l'agriculture représentait près de 52,8 % du total de l'emploi dans l'OIC, ce qui est supérieur à la part de l'emploi agricole dans le monde. Au début des années 2000, la contribution du secteur agricole à l'emploi total a reculé à environ 44 % à l'OIC ainsi que dans le monde. Par la suite, la part du secteur agricole dans l'emploi total de l'OIC est devenue inférieure au pourcentage mondial. En 2013, la proportion de l'emploi agricole a été estimée à 35,8 % à l'OIC et 38,7 % dans le monde (Figure 4).

La baisse du volume de l'emploi agricole peut être expliquée par les progrès mécaniques, chimiques et biologiques, ayant éliminé de nombreuses tâches de plantation, de travaux du sol et de récolte. Ces progrès ont également entraîné l'accroissement de la productivité agricole, l'urbanisation rapide, et l'apparition d'activités non-agricoles, fournissant une part de plus en plus importante du revenu rural.

Figure 4: Part de l'emploi agricole à l'OIC et dans le monde

Source: *Perspectives 2016 du COMCEC sur l'agriculture*

Les principaux défis du secteur agricole dans les Pays membres de l'OIC

La majorité des Pays membres de l'OIC ne disposent pas d'autosuffisance en termes de production alimentaire et sont considérablement tributaires de l'importation des produits agricoles. En outre, la production agricole de l'OIC se concentre principalement dans un nombre limité de pays membres, à savoir l'Indonésie, le Nigeria, la Turquie, le Pakistan, l'Iran, l'Égypte, la Malaisie, le Bangladesh, le Soudan et l'Algérie. Plus de 75 % du total des produits agricoles sont produits par ces pays. De plus, des millions de personnes dans les Pays membres de l'OIC souffrent de pénuries alimentaires et n'ont pas suffisamment accès à l'alimentation.⁴

De façon principale, le secteur agricole dans les pays membres de l'OIC souffre, entre autres, de :

- Productivité agricole faible ;
- Manque de cadre institutionnel pour la fourniture des ajustements nécessaires pour un secteur agricole plus efficace et plus productif ;
- Investissements inadéquats du secteur public dans les infrastructures ;
- Manque d'investissements du secteur privé dans l'agriculture et les entreprises d'agro-industrie ;
- Absence de gestion durable des ressources naturelles (sol, eau, pêche et forêts) ;
- Pertes post-récolte.

⁴ Ibid

Réduction des pertes post-récolte dans le monde

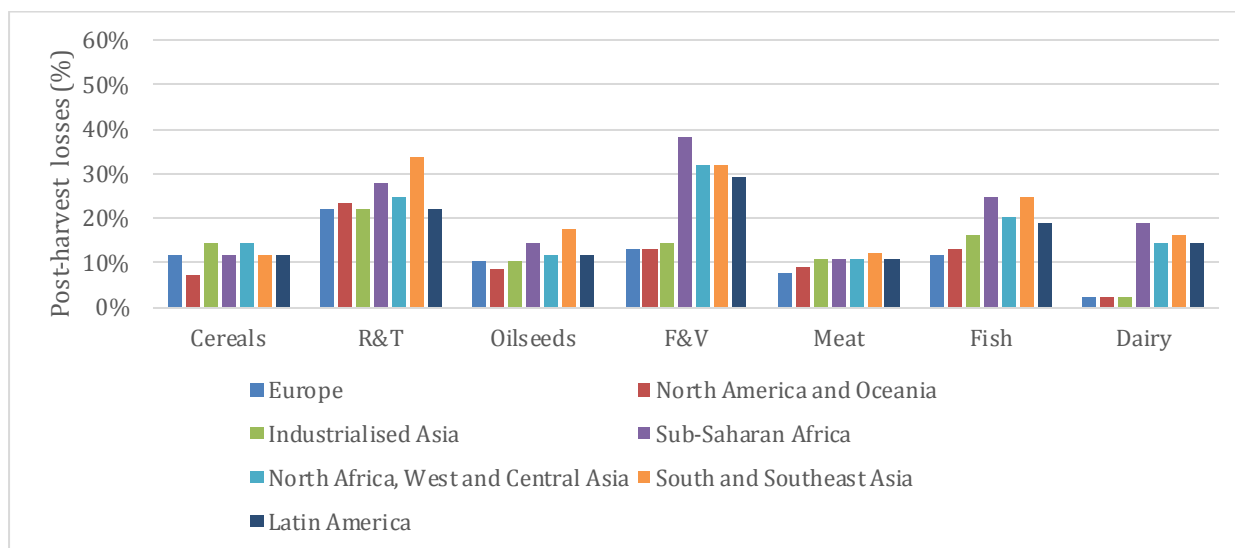
Le niveau des pertes et du gaspillage alimentaires en termes de produits alimentaires comestibles dans les différents groupes de produits (céréales, racines et tubercules, oléagineux et légumineuses, fruits et légumes, viande, produits laitiers, poissons et fruits de mer) varie dans les diverses régions du monde. Selon la FAO, chaque année 32 % de la nourriture produite dans le monde pour la consommation humaine (environ 1,3 milliard de tonnes) est perdu ou gaspillé. La valeur économique des pertes et du gaspillage alimentaires s'élève à environ 680 milliards de dollars dans les pays industrialisés (avancés) et à 310 milliards de dollars dans les pays en développement. Au niveau de pertes physiques, les pays industrialisés (avancés) et les pays en voie de développement ont un niveau de pertes estimé à 670 et 630 millions de tonnes, respectivement. Quant aux pertes quantitatives, les pertes et le gaspillage alimentaires annuels, à l'échelle mondiale, diffèrent selon les groupes d'aliments. Les fruits et légumes, ainsi que les racines et tubercules ont les taux de pertes les plus élevés, en s'élevant à 40-50 %. Pour les poissons, le niveau de pertes et du gaspillage alimentaires est estimé à 35 %, les céréales à 30 %, et les oléagineux et légumineuses à 20%, la viande et les produits laitiers à 5 %⁵.

Les pertes et le gaspillage alimentaires se produisent à différents stades de la chaîne d'approvisionnement agricole avec différentes classifications. Il y a cinq principaux stades de la chaîne alimentaire où les pertes et le gaspillage alimentaires peuvent se produire:

- **Les pertes de production:** pratiques culturales à l'exploitation, récolte
- **La gestion post-récolte:** tri, classement, élagage, emballage, refroidissement et pertes lors du stockage
- **Les pertes dues à la transformation**
- **Les pertes de distribution:** transport, expédition vers les marchés, commercialisation
- **Le gaspillage résultant de la consommation:** gaspillage de la consommation domestique ou des services de restauration

Les pertes alimentaires post-récolte affichent des tendances variables, quant aux différents groupes de produits et aux régions du monde. A cet égard, les céréales ainsi que les oléagineux et légumineuses ont le plus bas taux de pertes totales, variant entre 9 à 18 %, et ces groupes de produits ont un niveau de pertes plus faible dans les pays industrialisés (avancés), qui sont situés en Europe, en Asie industrialisée, en Amérique du Nord et en Océanie, par rapport aux pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) qui comprennent l'Afrique du Nord, l'Asie occidentale et centrale, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud et du Sud-Est. Les pertes post-récolte sont généralement plus élevées, en particulier aux PRFI, quant aux fruits et légumes, aux poissons et fruits de mer et aux produits laitiers. En outre, le niveau des pertes pour les produits laitiers, dans les pays en développement, est considérablement élevé, par rapport aux pays avancés. En ce qui concerne les racines et tubercules, les pertes sont plus élevées, mais la différence entre les pays industrialisés (avancés) et les PRFI n'est pas grande (Figure 5).

5 Réduire les pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OIC, 2016 p. 3

Figure 5: Les pertes post-récolte par groupe de produits et par région

Source : Réduire les pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI, 2016

Réduction des pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI

Les recherches indiquent que trois types de pertes se produisent principalement au cours de la période post-récolte, à savoir les pertes physiques, économiques et les pertes de nutrition/qualité dans les Pays membres de l'OCI. Les pertes post-récolte et leurs principales causes sont compliquées. Ces pertes peuvent se produire dans tous les groupes de produits. D'autre part, les pertes ont tendance à être spécifiques à chaque culture et probablement aux chaînes de valeur spécifiques pour un groupe de produits particulier. Par exemple, pour les céréales, les pertes physiques ont tendance à être liées à la récolte, au séchage, au transport, au battage et décorticage, au tri, à la commercialisation et au stockage, car ce sont les principales étapes de transformation et de fonctionnement pour ce groupe de produits, tandis que pour les fruits et légumes, les pertes sont liées à l'emballage et au transport.

Les pertes post-récolte économiques sont plus difficiles à mesurer. Mais, dans tous les cas, elles sont relatives au groupe de produits, aux chaînes de valeur spécifiques et aux stades où les pertes se produisent dans les chaînes de valeur. Les pertes économiques sont plus graves quand elles ont lieu au niveau des consommateurs, en particulier pour les produits de grande valeur tels que la viande et produits carnés, le lait et produits laitiers, ainsi que les poissons et fruits de mer. Les pertes de nutrition et de qualité sont également peu signalées, même dans les études sur le terrain et les études de bureau. Les pertes post-récolte alimentaires peuvent avoir des effets de longue portée sur la production, la consommation, la sécurité alimentaire, l'environnement et la salubrité des aliments (Tableau 1).

Tableau 1: Impacts de longue durée des pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI

Impacts de longue durée des pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI	
Effets sur la production	<ul style="list-style-type: none"> • Les pertes de revenu pour les producteurs et les agriculteurs • L'importation de matières premières utilisées dans la production alimentaire pourrait conduire à un stress accru sur les devises étrangères • L'augmentation du coût de la production peut causer une hausse des prix à la consommation • Les pertes alimentaires post-récolte peuvent entraîner des écarts de rendement en raison de lacunes dans la nutrition végétale ou animale, la gestion de l'eau et la lutte contre les ravageurs au sein des Pays membres de l'OCI.
Effets sur la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des opérations de transformation des produits alimentaires dans les Pays membres de l'OCI se font soit à partir de matières premières alimentaires produites par le marché intérieur, soit à partir des importations. Par conséquent, les produits finaux sont soit consommés localement, soit de plus en plus exportés. Ainsi, les pertes alimentaires post-récolte peuvent conduire à des chaînes de valeur sous-optimales dans les Pays membres.
Effets sur la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • La transformation post-récolte peut entraîner des calories perdues et une faible nutrition pour les consommateurs dans les Pays membres de l'OCI, ce qui réduit immédiatement la sécurité alimentaire de la population, notamment les ménages et les petits producteurs. Les pertes alimentaires post-récolte rendent ces groupes plus vulnérables face aux fluctuations saisonnières de l'offre alimentaire, vu les pertes de nourriture occasionnées et la baisse des revenus obtenus.
Effets sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les pertes de produits alimentaires post-récolte peuvent imposer une charge directe sur l'environnement, compte tenu de l'élimination incorrecte des déchets conduisant à la pollution et aux odeurs indésirables, ou en raison des coûts d'élimination des déchets.
Effets sur la salubrité des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la transformation et la production des aliments, où tout aliment insalubre fait partie d'un groupe, d'un lot, ou d'une expédition de produits alimentaires de la même catégorie ou description, on peut supposer que toute la nourriture dans ce groupe, lot ou expédition de produits est également insalubre. Dans ce cas, les pertes alimentaires post-récolte peuvent augmenter, menant à une augmentation des coûts pour le consommateur et à des pertes de revenus pour le producteur.

Source: Réduire les pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI, 2016

Afin de minimiser les impacts négatifs des pertes post-récolte dans les Pays membres, différentes institutions internationales ainsi que des fondations financent un certain nombre de projets et programmes internationaux. Donc, l'état actuel et la disponibilité des ressources qui sont actuellement mobilisées pour réduire les pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI ont largement varié selon la région, les principales cultures et la chaîne de valeur.

Les efforts déployés dans le cadre du COMCEC

- **Huitième réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture**

Compte tenu de l'importance des pertes de produits alimentaires, le GTA du COMCEC a consacré ses trois réunions à différents aspects de ce sujet, à savoir: les pertes à l'exploitation, les pertes post-récolte et le gaspillage alimentaire dans les Pays membres de l'OCI.

A cet égard, la 7^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'agriculture a eu lieu le 3 mars 2016, ayant pour thème «Réduire les pertes à l'exploitation dans les Pays membres de l'OCI». Un rapport analytique sur "Réduire les pertes à l'exploitation dans les Pays membres de l'OCI" a été soumis à la réunion. Le Groupe de travail a discuté de la question et a formulé les recommandations suivantes :

1. Identifier les lacunes en matière de connaissances et d'information concernant les niveaux et les causes spécifiques de pertes aux champs des principales cultures et des produits alimentaires en vue d'apporter des solutions pour chaque Pays membre de l'OCI.
2. Promouvoir/établir la vulgarisation agricole, les activités de formation et de sensibilisation pour réduire les pertes aux champs.
3. Mettre au point des projets/programmes spécifiques pour faire face aux pertes aux champs dans les chaînes de valeur agricoles en coopération avec les institutions pertinentes de l'OCI.

Les comptes rendus des réunions et des présentations faites au cours de celles-ci sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

En outre, la 8^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'agriculture a été tenue le 13 octobre 2016, à Ankara, en Turquie avec pour thème « Réduire les pertes post-récolte dans les Pays Membres de l'OCI ». Les représentants des États membres ont partagé leurs expériences, réalisations et défis en termes de réduction des pertes post-récolte dans leurs pays respectifs. La réunion a examiné les études intitulées « Réduire des pertes post-récolte dans les Pays Membres de l'OCI » commandées par le Bureau de Coordination du COMCEC et les « Perspectives 2016 du COMCEC sur l'agriculture » préparées par le Bureau de Coordination du COMCEC. La Réunion a abouti aux recommandations de politique suivantes :

1. Mettre en place des comités nationaux de coordination de la réduction des pertes post-récolte en vue d'identifier, de rendre prioritaires, et de partager les données et les pratiques en matière de pertes post-récolte dans une gamme de produits stratégiques, ainsi que de sensibiliser au sujet des pertes post-récolte
2. Mobiliser les fournisseurs de financement agricole pour allouer davantage de ressources financières en vue de répondre aux besoins d'investissements dans les infrastructures agricoles sur le plan des pertes post-récolte
3. Améliorer et développer les activités de vulgarisation agricole, de formation et de sensibilisation à la recherche pour réduire les pertes post-récolte

Enfin, la 9^{ème} réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture se tiendra le 23 février 2017, à Ankara, en Turquie avec pour thème «Réduire le gaspillage alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI».

- **Financement de projets du COMCEC (FPC)**

Les pays membres qui se sont inscrits au Groupe de travail sur l'agriculture et aux institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine économique peuvent proposer des projets de coopération multilatérale dans le cadre du financement de projets du COMCEC, autre instrument important de mise en œuvre de la Stratégie.

Dans le cadre du troisième appel à projets, quatre projets proposés par l'Iran, la Palestine et la Turquie ont été mis en œuvre avec succès. Voici les titres et de brèves informations sur les projets mis en œuvre en 2016 :

- L'Iran a mis en œuvre un projet sur « l'Autonomisation des ménages ruraux quant à la gestion de la production, l'approvisionnement et l'accès au marché » avec la participation de l'Azerbaïdjan et de la Turquie. Le projet vise à faciliter et à renforcer les capacités d'accès au marché des petits exploitants agricoles dont les produits proviennent de Bonnes Pratiques Agricoles (BPA).
- Le projet intitulé « Amélioration de la productivité des petits ruminants en ayant recours aux différentes technologies comme l'ensilage, le bloc alimentaire et l'hydroponie en Palestine, en Jordanie et en Tunisie » a été mis en œuvre par la Palestine avec trois pays partenaires, à savoir, la Palestine, la Jordanie et la Tunisie ». Le but du projet est d'améliorer la productivité des petits ruminants, grâce à l'application de nouvelles technologies dans les systèmes d'alimentation alternatifs.
- La Turquie a réalisé un projet intitulé « La Création d'une Base de données, d'une Connexion réseau et de Pages Web des petits exploitants/coopératives agricoles familiales entre les Etats membres du COMCEC » avec la participation de 25 Pays membres. Le projet vise à créer un portail Web afin de fournir une plateforme visant à

accroître le commerce et la coopération entre les Pays membres, en particulier le commerce des produits agro-alimentaires produits par les petits agriculteurs.

En outre, dans le cadre du quatrième appel à projets réalisé en septembre 2015, les trois projets suivants proposés par l'Iran, la Palestine et la Turquie sont mis en œuvre en 2016.

- Autonomisation des ménages ruraux quant à la gestion de la production, l'approvisionnement et l'accès au marché. (Proposé par la République islamique d'Iran)
- Amélioration de la productivité des petits ruminants en ayant recours aux différentes technologies comme l'ensilage, le bloc alimentaire et l'hydroponie en Palestine, en Jordanie et en Tunisie. (Proposé par la Palestine)
- Création d'une base de données, d'une connexion réseau et de pages Web des petits exploitants/coopératives agricoles familiales entre les États membres du COMCEC. (Proposé par la Turquie)

Concernant les activités de coopération en cours dans ce domaine de la coopération :

- Depuis novembre 2016, 7 réunions ministérielles sur l'agriculture ont eu lieu, et la 7^e réunion ministérielle sur l'agriculture a été tenue du 26 au 28 avril 2016 à Astana, au Kazakhstan.

